

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Rapporteur General,

Chers Collègues,

L'année 2019 fut une année de mise en œuvre et d'approfondissement des réformes menées depuis le début du quinquennat. Elles ont porté leurs fruits : au quatrième trimestre de l'année 2019, le taux de chômage s'établissait à 8,1 %, soit son plus bas niveau depuis la fin de l'année 2008 avec une progression nette des taux de sortie positive des bénéficiaires d'un dispositif de formation ou d'emploi. Et un des plus beau exemple est le taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du contrat d'apprentissage.

Cependant, la crise sanitaire a remis en cause les avancées que nous avons accumulés dans le domaine de l'emploi. Pour autant, nous nous félicitons d'avoir eu les résultats passés, ce qui sans contexte a pu atténuer la crise économique au sens où nous avons pu mettre en face des mesures sans précédent et quoiqu'il en a coûté et quoiqu'il en coûtera encore.

Je ne citerai qu'une des mesures, liée à la mission Travail Emploi pour laquelle je suis rapporteure spéciale : le chômage partiel ou plutôt l'activité partielle, car c'est bien de cela dont il s'agit, a permis à un travailleur sur deux de conserver son emploi, de maintenir son contrat de travail, avec dans la majorité des cas un maintien du salaire total ; ce sont 31 Mds d'investis pour sauver les emplois. Ce n'est pas rien, ce n'est pas fini, et demain un nouveau dispositif appelé « activité réduite pour le maintien en emploi » se met en place.

Mais nous devons aussi prévoir un plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi car les derniers chiffres du chômage traduisent une hausse sans précédent du nombre d'inscrits à Pôle emploi : +22,6 % en un seul mois.

La crise a fragilisé les structures d'insertion par l'activité économique : une sous-consommation des aides au poste versées est attendue, en raison à la fois du placement en activité partielle des salariés de l'IAE ainsi que des moindres recrutements par rapport à l'accroissement attendu en 2019. De même, les entreprises adaptées en activité partielle ne sont pas éligibles à l'aide au poste. Or, 93 % d'entre elles se déclarent soit fermées totalement, soit en activité partielle.

Le constat est clair : la contraction de l'emploi touche déjà et touchera encore plus les jeunes, les personnes les moins qualifiées ou les personnes en situation d'handicap. Bref, les Français qui vivent déjà au quotidien une situation plus difficile. **Or, Il n'y a pas de société prospère et durable qui puisse tolérer en son sein des exclusions aussi persistantes. Le plan de relance annoncé sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes est primordial mais les dispositifs actuels doivent être maintenus et amplifiés. De ce fait le Plan d'investissement dans les compétences voit sa légitimité accrue** et si l'on veut permettre à chacun de retrouver autonomie et dignité par le travail, il est temps de passer à l'échelle supérieure, à plus forte raison au moment où le pays traverse l'une des plus graves crises économiques et sociales de son histoire, à plus forte raison aussi dans un contexte où l'action publique est écartelée entre l'injonction à la maîtrise des dépenses publiques et l'impératif d'apporter des réponses sociales aux multiples fractures qui traversent la société française.

Les Entreprises Adaptées, l'insertion par l'activité économique, l'expérimentation TZCLD ou encore les emplois francs sont des investissements utiles pour notre nation : celui de construire une société et une économie qui permettent à chaque talent, chaque compétence, chaque individu de trouver sa place, pour "faire société" ensemble.

Il ne s'agit pas d'un slogan mais bien d'une volonté profonde qui suppose de notre part, de mobiliser aux côtés de l'Etat l'ensemble des acteurs de l'inclusion, les collectivités et les entreprises dans un véritable esprit de co-construction.

Notre feuille de route est simple, au regard du besoin social que la crise va produire : après avoir libérer le travail et l'esprit d'entreprise, il nous faut un Etat qui protège.

Pour cela je peux vous annoncer que suite aux travaux menés avec mes collègues Didier Baichère et Christine Cloarec- Le Nabour, le groupe de la majorité présidentielle vient de déposer une PPL sur l'IAE et sur la prorogation du dispositif TZCLD, conscient encore plus après cette crise de la nécessité de poursuivre notre action en simplifiant et en boostant ces dispositifs.,

Nous devons répondre aux enjeux majeurs suivants :

- Transformer Les crédits disponibles de la mission sociale non réalisé du fait de la crise sanitaire en une aide exceptionnelle de soutien économique aux structures et entreprises adaptées ;
- Inscrire dans la durée et renforcer l'ambition initiale en prévoyant d'ores et déjà un budget 2021 pour l'IAE et les entreprises adaptées supérieur à celui de 2020 pour proposer plus d'opportunités aux plus vulnérables ;
- Augmenter les enveloppes dédiées à l'emploi des jeunes, au-delà de ce qui sera voté dans le PLFR 3 et que nous saluons, pour l'apprentissage.

Je vous remercie